

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Shared Systems Division (XL)/Division des systèmes
partagés (XL)
4C1, Place du Portage Phase III
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Integrated Library System	
Solicitation No. - N° de l'invitation W7714-135812/B	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client W7714-135812	Date 2015-05-26
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XL-107-28855	
File No. - N° de dossier 107xl.W7714-135812	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-06-03	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Conn-Harbinson, Margo	Buyer Id - Id de l'acheteur 107xl
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1114 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 953-3703
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT POUR LA DÉFENSE CANADA**

SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DE L'INFORMATION DE LA BIBLIOTHÈQUE (SIGIB)

QUESTIONS DU FOURNISSEUR

Le 26 mai 2015

La présente modification vise à informer les soumissionnaires qu'ils doivent demander les versions électroniques connexes de certaines annexes, appendices et pièces jointes de la demande de propositions (DP) pour Système Intégré de gestion de l'Information de la Bibliothèque (SIGIB).

Après la réception et l'examen des documents de la DP, les soumissionnaires qui souhaitent fournir une proposition fondée sur les exigences et les modalités de l'invitation à soumissionner doivent envoyer une demande écrite à l'autorité contractante pour obtenir les annexes, appendices et les pièces jointes citées en référence. Les versions électroniques de ces annexes, appendices et de ces pièces jointes seront transmises par courriel.

Nous vous rappelons que les soumissionnaires doivent remplir les annexes et les pièces jointes pertinentes et les soumettre avec leur proposition, comme précisé dans la DP.

À remplir et à transmettre :

Partie 7, Annexe B	-	Liste des résultats et des services attendus
Partie 7, Annexe C	-	Calendrier des résultats et des services attendus
Partie 7, Annexe D	-	Licence du logiciel
Pièce jointe 3.1	-	Formulaire de présentation de la soumission
Pièce jointe 4.1	-	Formulaire de réponse du soumissionnaire
Pièce jointe 5.1	-	Formulaire d'attestation de l'éditeur de logiciels
Pièce jointe 5.2	-	Formulaire d'autorisation de l'éditeur de logiciels

PARTIE 4, PIÈCE JOINTE 4.1 - FORMULAIRE DE RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE

Toutes les exigences techniques tant obligatoires que cotées sont indiquées dans la partie 4 de la pièce jointe 4.1, Formulaire de réponse du soumissionnaire; ce formulaire est en format électronique, et de l'espace est prévu pour la réponse du soumissionnaire. La pièce jointe 4.1, Formulaire de réponse du soumissionnaire, sera envoyée séparément par voie électronique, à la demande écrite du soumissionnaire, et celui-ci devra utiliser ce formulaire et le joindre à sa proposition écrite.

QUESTIONS :

Les questions suivantes ont été posées par des soumissionnaires. Pour faire en sorte que les renseignements transmis aux soumissionnaires soient uniformes et exacts, les questions importantes reçues ainsi que les réponses seront transmises simultanément à tous ceux à qui la demande de soumissions a été envoyée.

QUESTION N° 2 :

Nous constatons qu'il est fait mention de travaux sur place. Est-ce que les bibliothèques de RDDC acceptent une solution reposant sur l'infonuagique?

RÉPONSE N° 2:

À la section B de l'Annexe A de la partie 7 – Énoncé des travaux, alinéa 1.2 (Exigences relatives à la sécurité de l'information et au système), on stipule que : Le logiciel de l'entrepreneur doit être installé sur une plateforme interne du gouvernement du Canada hébergée par Services partagés Canada. Le SIGB ne peut être hébergé à l'externe.

QUESTION 3:

(B) What is the current ILS in place for these 6 locations? (B) Are they already using a common ILS?

ANSWER 3 (A):

As per Part 7, Annex A, Section A – Project Information, Part 3: *Statistical Summary, A: ILS currently in use:* (p.43)

- DRDC Toronto (ON): Bidder may request the software name and version for the purpose of preparing the technical and financial bid. This information will be sent under separate cover upon written request.
- DRDC CORA (ON)
DRDC Atlantic (NS)
DRDC Suffield (AB)
DRDC Valcartier (QC)
DRDC Ottawa (ON)

These locations use the same software but different versions. Bidders may request the software name and version for the purpose of preparing the technical and financial bid. This information will be sent under separate cover upon written request.

ANSWER 3(B):

No, the DRDC Library is not already using a common ILS. As per Part 7, Annex A, Section A – Project Information, paragraph, 1.1 (p.42) Introduction: Purpose of the Contract: "The centerpiece of the DRDC Library will be a single Integrated Library Management System (ILMS) to replace different systems currently in use at DRDC, and to be hosted out of the National Capital Region (NCR) for the entire agency."

QUESTION N° 4:

En ce qui concerne l'Annexe B – Liste des résultats et des services attendus – de la partie 7

Pourquoi **seulement** les éléments qui suivent sont-ils énumérés pour RDDC Ottawa, Ontario (Tableau A-1, Lieu 1) et non pour les autres sites?

Point 1.2 – Poste 01 -- Licence

Point 1.6 – Poste 05 – Services de maintenance et de soutien du logiciel

RÉPONSE N° 4:

Le site hôte sera RDDC Ottawa, et la licence et les services de maintenance et de soutien du logiciel sont destinés au site hôte. Les soumissionnaires doivent être en mesure d'intégrer les données et de s'assurer que les régions

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7714-135812/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7714-135812

Amd. No. - N° de la modif.

003

File No. - N° du dossier

107xIW7714-135812

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xI

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

peuvent se connecter adéquatement pour utiliser le logiciel à partir de leur établissement. La licence et les services de maintenance doivent s'appliquer à toute l'agence (c.-à-d. tous les sites).

QUESTION N° 5:

La façon dont la DDP est élaborée donne à réfléchir. Est-ce que le MDN désire un système universel géré à partir d'un lieu **ou** six (6) copies de réseau autonomes (p. ex., un au MDN/Ottawa, un à Valcartier, un dans les provinces atlantiques, un à Toronto, un à Suffield, et le dernier au CARO) avec une interface universelle pour regrouper le contenu et les prêts lors d'une recherche universelle? La raison pour laquelle nous posons cette question, c'est qu'à la partie 7 (pages 37 à 50), la DDP parle des frais de mise en œuvre, de configuration et de formation pour chaque endroit. À la section A – Renseignements sur le projet, on indique clairement (à la page 39) les buts/objectifs du MDN... « *Un nouveau SIGB unique devrait... » et « qu'on reconnaisse que RDDC possède une bibliothèque nationale et un SIGB uniques afin de servir les clients. »* Encore une fois, nous voulons seulement nous assurer de bien comprendre la vision :

- a) un système central utilisé par tous (aucune copie locale, un serveur pour toutes les succursales/entités);
- b) une marque de SIGB installée localement dotée d'une interface Web/couche de recherche intégrée au-dessus du serveur de chaque établissement pour effectuer une recherche dans tous les fonds de renseignements afin de créer un mécanisme de recherche universel.

RÉPONSE N° 5:

Le MDN et RDDC exigent un système central qui sera utilisé par tous les établissements (a). Le fournisseur doit être en mesure d'intégrer le contenu provenant des établissements existants. Le produit final livrable doit être un SIGB entièrement intégré pour RDDC.

QUESTION N° 6:

Est-ce que le MDN prévoit joindre des manuels électroniques ou des fichiers multimédias aux enregistrements de titre courants?

Dans l'affirmative, estime-t-il obligatoire l'indexation des fichiers joints?

RÉPONSE N° 6:

À l'alinéa 2.6 (O), le système doit avoir une capacité de champs répétitifs pour les adresses URL et doit pouvoir contenir des hyperliens vers des sites Web et des documents externes. Oui, cela comprend les livres électroniques et les fichiers multimédias. Le MDN et RDDC désirent indexer le champ (856) où des hyperliens sont ajoutés. L'indexation des fichiers joints n'est pas obligatoire.

QUESTION N° 7:

Est-ce que le client a une idée de la date de mise en service du système? Dans l'affirmative, veuillez indiquer la date.

RÉPONSE N° 7:

L'essai d'acceptation définitif sera déterminé au moment de l'adjudication du contrat. Après l'adjudication du contrat, l'entrepreneur doit mettre à jour l'ébauche de son plan d'essai d'acceptation et le soumettre au responsable technique et au personnel de TI de RDDC avant d'amorcer l'essai d'acceptation. Dans un délai de 10 jours ouvrables, le responsable technique et le personnel de TI de RDDC doivent approuver le plan ou fournir des observations par écrit à l'entrepreneur pour exiger des corrections. Si des corrections s'imposent, l'entrepreneur

doit faire les corrections et soumettre à nouveau le plan à l'approbation du responsable technique et du personnel de TI de RDDC. La date de mise en service sera déterminée d'un commun accord entre l'entrepreneur et la bibliothèque le plus rapidement possible après l'acceptation. Sur la base du plan d'essai d'acceptation définitif, la date de mise en service doit être au plus tard le 31 mars 2016.

QUESTION N° 8:

Que se passe-t-il si un fournisseur satisfait à toutes les exigences obligatoires (O), sauf une? Doit-il s'abstenir de soumettre une offre?

RÉPONSE N° 8:

Les soumissions doivent répondre à toutes les exigences obligatoires pour être jugées conformes. Si une réponse n'est pas totalement conforme, l'État évaluera la réponse pour déterminer si des éclaircissements supplémentaires sont nécessaires. Toutefois, la décision de soumettre ou non une proposition incombe au(x) fournisseur(s).

QUESTION N° 9:

Est-ce que cet appel d'offres a été lancé auparavant? Dans l'affirmative, pourquoi le contrat n'a-t-il pas été accordé?

RÉPONSE N° 9:

La DDP d'origine a été lancée le 14 juillet 2014 et a pris fin le 25 août 2014. Aucune soumission conforme n'a alors été reçue, et le MDN et RDDC ont pris la décision de relancer la DDP.

QUESTION N° 10:

En ce qui concerne le catalogue d'accès public en ligne (OPAC) : est-ce que le MDN a des exigences particulières concernant l'apparence de l'OPAC ou accepte-t-il l'interface utilisateur (UX) générique de l'application? En termes clairs, est-ce que le MDN s'attend à ce que l'OPAC ressemble à la page <http://www.drddc-rddc.gc.ca/fr/index.page> (la présentation Web/CSS [feuilles de style en cascade] normalisée du gouvernement)?

RÉPONSE N° 10:

L'interface doit être personnalisable (voir l'alinéa 3.4.5), mais le MDN et RDDC ne s'attendent pas à ce que l'OPAC ait la présentation du site Internet de RDDC.

QUESTION N° 11:

Questions relatives au bilinguisme :

- 11a) Le client peut-il préciser ses attentes en ce qui concerne l'aspect bilingue du SIGB? Par exemple, préfère-t-il un format bilingue (où l'étiquette du champ est bilingue) ou des interfaces distinctes, p. ex. une interface en anglais distincte de celle en français?

Title/Titre : par rapport à (format en anglais seulement) Title : et (format en français seulement)
Titre :

- 11b) Est-ce que les valeurs dans la liste de choix (contenu validé) doivent être bilingues ou présentées de façon distincte? Par exemple (i. deux valeurs séparées par un trait d'union ou une oblique dans une case, ou ii. deux valeurs distinctes) :

- i. Wood/Bois ou ii. Bois
Wood

Nous avons des clients qui ont différents points de vue sur cette question, y compris notre chef de la direction qui est bilingue. Ce serait bien si le MDN nous indiquait quelle est son approche à l'égard de l'aspect bilingue de l'interface.

- 11c) Le client considère-t-il les étiquettes MARC comme étant bilingues? P. ex. : 245 \$a?

RÉPONSE N° 11:

- 11a) Il faut des interfaces distinctes en français et en anglais.
11b) Il faut deux valeurs distinctes.
11c) Non.

QUESTION N° 12:

P. 42 (1.8) – Quelles sont les procédures de sauvegarde de secours du GC qu'un soumissionnaire doit suivre?

RÉPONSE N° 12:

L'organisme doit suivre les pratiques courantes de TI. Les soumissionnaires ne trouveront rien de particulier. Le MDN suit les politiques du Ministère en ce qui concerne les procédures de sauvegarde de secours.

QUESTION N° 13:

P. 42 (1.9) – Veuillez confirmer que tout le matériel, les systèmes d'exploitation Windows et les composants connexes de PC, autres que les applications du SIGB et du SGBD, sont fournis par RDDC.

RÉPONSE N° 13:

Le logiciel serait installé sur un serveur de RDDC. Tout le matériel, les systèmes d'exploitation et composants de PC seront fournis par RDDC. Si le soumissionnaire désire fournir une liste d'autres logiciels ou matériel dont il pourrait avoir besoin avec sa solution, il doit fournir cette information dans le cadre de la Proposition financière à l'Annexe B, Tableau D, Renseignements supplémentaires sur les coûts.

QUESTION N° 14:

P. 40 – On parle d'un fichier UNIX à l'endroit où les dossiers/détails des prêts sont conservés.

- a) Pouvons-nous présumer que nous pouvons remplacer le fichier UNIX par notre propre architecture et système de gestion des clients?
b) Est-ce que le site du SIGB existant possède les mêmes données concernant les prêts/clients?

RÉPONSE N° 14:

- a) Oui.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7714-135812/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7714-135812

Amd. No. - N° de la modif.

003

File No. - N° du dossier

107xIW7714-135812

Buyer ID - Id de l'acheteur

107x1

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

b) Non.

QUESTION N° 15:

P. 43 (1.14) Les données appartiennent à RDDC. Cependant, est-ce que cela signifie que l'imposition de frais à RDDC pour l'exportation des données serait jugée non conforme? (Certains systèmes imposent des frais pour exporter des données ou exigent que le client fasse l'achat d'un module ou de services spéciaux pour extraire les données.)

RÉPONSE N° 15:

L'imposition de frais à RDDC pour l'exportation des données est conforme. Le fournisseur doit indiquer les coûts dans le volet financier de la soumission. À l'Annexe B, Tableau A-1 (poste 03) et Tableaux A-2 à A-6 (poste 02), le soumissionnaire doit indiquer les frais pour tous les travaux liés à la configuration, à la conversion et à la migration des données (enregistrements actuels), à l'indexation, au chargement et à la mise à l'essai, y compris l'acceptation du système conformément au plan approuvé. Si des frais supplémentaires non indiqués dans le Tableau A-1 (poste 03) et les Tableaux A-2 à A-6 (poste 02) s'appliquent, le soumissionnaire doit fournir ces renseignements dans la proposition financière.

QUESTION N° 16:

P. 43 (1.15) – Toronto n'effectue pas à l'heure actuelle le catalogage en format MARC. Devons-nous effectuer la conversion en format MARC, ou va-t-on continuer à fonctionner en format non-MARC? Faut-il tenter de transposer les données existantes en format MARC?

RÉPONSE N° 16:

Oui, le fournisseur doit convertir et transférer les données existantes en format MARC. Toronto cessera de fonctionner en format non-MARC.

QUESTION N° 17:

P. 45 (3.2.10) – Veuillez confirmer si la demande d'intégration d'un thésaurus externe, comme mentionné pour l'Université Laval, constitue un exemple ou une exigence. En termes clairs, est-ce que le client s'attend à ce que le RVM soit dans le système ou doit-il simplement être en mesure de pouvoir intégrer n'importe quel type de thésaurus en cours de route? Doit-on inclure les coûts pour la configuration du thésaurus?

RÉPONSE N° 17:

Il s'agit d'une exigence cotée et d'un exemple. Si le soumissionnaire estime que cette fonction pourrait présenter ultérieurement un intérêt pour RDDC, il doit fournir ces renseignements dans la proposition financière à l'Annexe B, Tableau D, Renseignements supplémentaires sur les coûts.

QUESTION N° 18:

P.49 (5.7) – L'entrepreneur doit convertir... il s'agit d'une exigence obligatoire (O) et il est difficile de s'engager à convertir les données a) à h) sans certaines restrictions. On stipule même « doit convertir »... alors, nous aimerions s'assurer que le MDN « comprend » qu'aucun fournisseur ne peut garantir une conversion à 100 p. 100 sans savoir si des personnalisations ou peut-être quelques mises à jour n'ont pas été effectuées, par exemple. Il est entendu que les fournisseurs doivent être en mesure de convertir (importer/exporter) des données. Cependant, est-ce que le MDN peut confirmer/garantir que toutes les données qui se trouvent actuellement dans le SIGB peuvent être

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7714-135812/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7714-135812

Amd. No. - N° de la modif.

003

File No. - N° du dossier

107xIW7714-135812

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xI

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

exportées ou fournies au soumissionnaire retenu dans un format universel, p. ex. fichier texte délimité par des virgules ou en format MARC ou XML structuré (il est entendu que Toronto ne fonctionne pas en format MARC)?

RÉPONSE N° 18:

Comme indiqué à l'alinéa 1.15 (O), l'entrepreneur est responsable d'effectuer la migration (il ne doit pas s'attendre à ce que RDDC fournisse les données dans le format indiqué).

Comme indiqué à l'alinéa 5.1, l'entrepreneur doit fournir, avec sa proposition, une version provisoire du plan de mise en œuvre et de migration des données. Ce plan provisoire sera coté en fonction des critères indiqués dans le formulaire de réponse du soumissionnaire. Le soumissionnaire doit obligatoirement mettre à jour le plan provisoire si sa candidature est retenue.

QUESTION N° 19:

Veuillez également préciser l'adresse pour la réception des soumissions :

Sur la page couverture (page 1), on dit :

Veuillez envoyer les offres à l'adresse suivante :

Réception des soumissions – TPSGC

Phase III de la Place du Portage

Core 0B2 / Noyau 0B2

11 Laurier St.,/11, rue Laurier

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Télécopieur pour les soumissions : 819-997-9776

À la page 6, au paragraphe 2.1, on dit :

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Unité de réception des soumissions (URS)

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

11, rue Laurier

Phase III de la Place du Portage

Noyau 0A1

Gatineau (Québec)

Canada

K1A 1C9

RÉPONSE N° 19:

L'adresse indiquée à l'alinéa 2.1 de la section 2.0 – Présentation des soumissions, de la partie 2 – Instructions à l'intention des soumissionnaires, est la bonne adresse pour la présentation des soumissions.